DLP - 8 - 8 - 84399810

ISSN 0294 - 4693





BULLETIN TECHNIQUE DE LA STATION D'AVERTISSEMENTS AGRICOLES

EDITION GRANDES CULTURES

BULLETIN N° 56 (15/84) du 2 Aout 1984

MAIS

 PYRALE

Le dépôt des pontes s'est poursuivi durant les deux dernières semaines de juillet mais à un niveau dans l'ensemble faible.

● En Charentes et Deux - Sèvres, même avec cette prolongation du vol, les infestations sont peu élevées : il est désormais inutile d'intervenir.

● En Vienne, un léger pic d'activité a été observé vers le 20 - 24 Juillet. Les parcelles tardives qui n'auraient pas reçu de protection et qui se trouvent en secteur infesté peuvent encore bénéficier d'un traitement qui devra être effectué rapidement.

LUZERNE

 PUNAISES

Les situations pour lesquelles le seuil de traitement est dépassé sont rares. A moins d'une présence importante de ces insectes, il est donc inutile d'intervenir spécifiquement.

 TORDEUSE

Les luzernes au stades gousse verte sont susceptibles être attaquées par les chenilles de la tordeuse.

Les vols de ce papillon se sont intensifiés durant la dernière décade de Juillet. Dans quelques parcelles (Vienne surtout : Lavoux , Charrais, Chouppes.... et Ile de Ré) les seuils au piège sexuel (30 adultes piégés en une semaine) ou au filet fauchoir (10 captures en 25 coups) sont atteints.

dépôt d'oeuf de tordeuse : petite lentille blanche devenant orange puis rouge située à la face supérieure des feuilles sur la nervure principale.

Intervenir alors d'ici 5 jours à l'aide de bromophos (500 g/ha) ou de phosalone (1000 g/ha) pour lutter contre les larves.

Dans les autres secteurs, les risques sont faibles.

CAMPAGNOLS DES CHAMPS

Les observations effectuées en début de semaine dans la Vienne et en Deux-Sèvres (secteurs d'Archigny, Lusignan, Aiffres - Chizé, Brioux - Couture) révèlent une activité modérée dans l'ensemble ; quelques dégâts ont cependant été observés dans des chaumes et des luzernes (vers Archigny, Ensigné et bordure de la forêt de Chizé).

Soyez vigilants et surveillez les secteurs traditionnellement colonisés. Intervenez si nécessaire. N'oubliez pas de déchaumer rapidement.



SERVICE DE LA PROTECTION
DES VÉGÉTAUX
13, Rte de la Forêt - BIARD
86000 POITIERS
Tél. : (49) 58.39.02

Publication périodique - Imprimerie de la Station Poitou-Charentes
Directeur Gérant : R. GUILLEMENET
CPPAP n° 1664 A.D.
Chèque bancaire ou postal à l'ordre du sous régisseur de recettes Avertissements Agricoles
Abonnement annuel : 92 F.

P22